



Achat immobilier non resident

Par **rolnet**, le **03/02/2012 à 19:30**

Bonjour,
Je suis Etranger en couple avec une personne de nationalite francaise vivant en france. Nous avons envie de faire un bout de chemin ensemble et pour cela nous avons decider d'avoir notre maison.
Mes questions sont:
1- n'etant pas francais ni resident ai-je le droit d'etre proprietaire en France?
2- Puis-je mendater un avocat specialiser afin que la procedure d'achat soit suivi des le debut afin d'eviter les conflits et l'arnaque.
3- est ce que cet achat pourra se faire sans ma presence physique vu mon indisponibilite des fois pour cause de deplacement professionnel.
Merci pour votre assistance

Par **Marion2**, le **03/02/2012 à 19:42**

[citation]*n'etant pas francais ni resident ai-je le droit d'etre proprietaire en France?* rn
[/citation]rn
Bien évidemment, vous pouvez être propriétaire en France.

Par **cocotte1003**, le **04/02/2012 à 00:34**

Bonjour, vendeur et acheteur peuvent avoir des notaires différents. Vous pouvez mettre le bien à votre nom seul. et oui vous pouvez vous faire représenter par votre notaire ou quelqu'un d'autre si vous n'etes pas là le jour de la signature de l'acte de vente, cordialement

Par **Marion2**, le **04/02/2012 à 11:38**

Bonjour, rnrnC'est beaucoup plus compliqué que cela lorsqu'un bien est acheté à l'étranger et que l'acheteur (français par exemple) ne peut pas être présent à l'étranger le jour de la signature. rnJ'ai connu ce cas personnellement il y a 2 ans.

Par **rolnet**, le **07/02/2012** à **09:10**

merci pour vos reponses